



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et
de la communication DETEC

Office fédéral des transports OFT
Division Financement

CH-3003 Berne, OFT

Courrier A
Aux destinataires conformément à la liste de
distribution

Référence du dossier : 151/2009-04-14/320
Berne, le 24 avril 2009

**Ordonnances Révision des actes normatifs relatifs aux transports publics (RévTP):
Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous soumettons en annexe les projets de modification d'ordonnances dans le cadre de la révision des actes normatifs relatifs aux transports publics (RévTP).

Deux nouvelles ordonnances ont été créées dans le contexte sécuritaire, l'ordonnance sur les activités déterminantes pour la sécurité dans le domaine ferroviaire (OASF), et l'ordonnance sur la vidéo-surveillance dans les transports publics (OVid-TP).

Les adaptations d'ordonnances en rapport avec la RévTP ont pour conséquence que l'ordonnance sur les indemnités, les prêts et les aides financières selon la loi sur les chemins de fer (OIPAF) sera désormais répartie en deux actes, l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional des voyageurs (OIPAF) et l'ordonnance sur les concessions et le financement de l'infrastructure ferroviaire (OCFIF). L'ordonnance sur les concessions pour le transport des voyageurs (OCTV) a fait l'objet d'une refonte totale ; elle intègre l'ordonnance sur les transports (OTP) et s'appelle désormais ordonnance sur le transport de voyageurs (OTV).

Les autres propositions de modifications constituent des révisions partielles des ordonnances que touche la RévTP. La mise en vigueur de ces actes normatifs est prévue pour le 1^{er} janvier 2010.

Pour une vue d'ensemble des ordonnances nouvelles et adaptées, veuillez consulter le tableau ci-après.

Office fédéral des transports OFT
Julie vom Berg
Mühlestrasse 6, 3063 Ittigen
Adresse postale: 3003 Berne
Tél. +41 (0) 313231210, Fax +41 (0) 313225987
julie.vomberg@bav.admin.ch
www.bav.admin.ch



Référence du dossier : 151/2009-04-14/320

Vue d'ensemble des lieux de réglementation des principales modifications RévTP

Contenu	Aujourd'hui loi /ordonnance	RévTP	
		Loi	Ordonnance
Admission du personnel sécuritaire (entre autres conducteurs de véhicules moteurs) Valeurs-limites de consommation d'alcool et de drogues	LCdF, OCF	LCdF	OASF (nouvelle)
Vidéosurveillance	LCdF ou OVid- CFF	LCdF, LTV (nouvelle)	OVid-TP (nouvelle)
Transport des voyageurs (concession, tarifs, obligation de transporter, trafic transfrontalier) + bagages	OCTV, OTP	LTV (nouvelle)	OTV (refonte)
Indemnité du trafic régional des voyageurs	OIPAF	LTV (nouvelle)	OITRV (nouvelle)
Concession d'infrastructure Financement de l'infrastructure	OCIF, OINALCF OIPAF	LCdF	OCFIF (nouvelle)
Entre autres: Saisie des données Certificats de sécurité, autorisations d'accès au réseau Loi sur la durée du travail: Modifications Transport par route (admission, licences)	 LCdF LCdF OLDT LTV /OATVM	 LCdF LCdF LDT LETR (nouvelle LCdF, LTV	Ordonnance générale: OCF (révision partielle) OARF (révision partielle) OLDT (révision partielle) OATVM (Révision partielle)



Référence du dossier : 151/2009-04-14/320

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il y a un lien avec le projet de législation concernant le trafic marchandises qui fait l'objet d'une consultation depuis le début avril. Les documents concernant les ordonnances relatives au projet concernant le trafic marchandises sont disponibles à l'adresse Internet suivante :

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous prions d'examiner les projets et d'adresser votre prise de position d'ici au **26 juin 2009** à Monsieur Max Friedli, Directeur, Office fédéral des transports OFT, 3003 Berne.

Dans le but de faciliter l'évaluation des résultats de la consultation, nous vous saurions gré de nous faire parvenir vos prises de position également par courriel (julie.vomberg@bav.admin.ch). Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Des exemplaires supplémentaires du dossier de consultation sont disponibles à l'adresse Internet suivante :

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Office fédéral des transports

Max Friedli, directeur

Annexes :

- Rapport d'audition
- Annexe au rapport d'audition: commentaires et ordonnances
- Liste des destinataires de l'audition